

# République du Niger



**MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT - NIGER**

## Avis de Demande de Cotation

**Objet : FOURNITURE DE SOIXANTE (60) TELEPHONES SMARTPHONES**

Date : le 20 Aout 2019

**Offre réf. : N°ADM.It/41/SHOP/002/19**

### **A tous les soumissionnaires intéressés**

Madame, Monsieur,

Les États-Unis d'Amérique, agissant par le biais de la Millenium Challenge Corporation (« MCC ») et le Gouvernement du **Niger** (le « Gouvernement ») ont signé :

- i) un accord de don d'un montant approximatif de 9.8 millions de dollar US dans le cadre du développement du Compact (« Accord 609g »)
- ii) un Compact d'assistance au Millennium Challenge Account d'un montant approximatif de **437 millions** dollar US (le « Compact ») visant à promouvoir la réduction de la pauvreté et la croissance économique au Niger.

Les deux accords de financement sont conjointement appelés (« Financement MCC »)

Le Gouvernement, agissant par l'intermédiaire du Millennium Challenge Account Niger (MCA-Niger), entend utiliser une partie du Financement MCC aux paiements admissibles en vertu du contrat pour lequel la présente Demande de Propositions (« DP ») est lancée. Tous paiements versés par MCA-Niger conformément au contrat proposé seront soumis, à tous égards, aux modalités de l'Accord 609g, du Compact et des documents s'y rapportant, y compris des restrictions sur l'utilisation du Financement MCC et de ses conditions de décaissement. Aucune partie autre que le Gouvernement et MCA-Niger n'obtiendra de droit en vertu de l'Accord 609g et du Compact ou n'aura de droit quelconque relatif aux montants du Financement MCC. Le Compact et ses documents associés peuvent être consultés sur le site Internet de la MCC ([www.mcc.gov](http://www.mcc.gov)) et sur le site Internet de MCA-Niger Le gouvernement est représenté dans l'exécution de cette DP par MCA-Niger en attendant la création du Millennium Challenge Account du Niger ("MCA-Niger"). En conséquence, MCA-Niger exécutera ce contrat au nom du gouvernement si

MCA-Niger n'est pas encore établi au moment de l'adjudication du contrat. Une fois que le MCA-Niger est établi et désigné pour servir d'Entité Responsable aux fins de la mise en œuvre du Compact, ce contrat sera transféré à cette entité dès cette désignation. Avant la création du MCA-Niger (ou de tout autre successeur de MCA-Niger), toute référence aux actions ou droits du MCA-Niger dans la présente DP, y compris dans les termes du contrat, sera prise ou reçue par MCA-Niger, pour le compte du Gouvernement, et toute référence dans les présentes au MCA-Niger sera considérée comme signifiant MCA-Niger pendant cette période. Suite à la création de MCA-Niger (ou de son successeur) et à sa signature en bonne et due forme de ce contrat, MCA-Niger (ou son successeur, selon le cas) va se substituer à MCA-Niger dans ce contrat. Dans ce cas, tous les droits et responsabilités de MCA-Niger en vertu de ce contrat seront considérés être attribués et assumés par ce successeur et toutes les références dans le contrat à MCA-Niger seront considérées comme des références à ce successeur.

Le Programme Compact comprend les deux projets suivants :

- **Le Projet Irrigation et Accès aux Marchés**, dont l'objectif est d'augmenter les revenus d'origine rurale par le biais de l'amélioration de la productivité agricole et de l'augmentation des ventes issues de la modernisation de l'irrigation agricole et des systèmes de gestion des inondations, en assurant un accès suffisant aux divers secteurs et marchés existants.
- **Le Projet de Communautés Résilientes au Changement Climatique** dont l'objectif est d'augmenter les revenus des familles dépendant de l'agriculture et de l'élevage à petite échelle dans les communes éligibles et sur les axes d'élevage de bétail dans les régions rurales du Niger. Il a aussi pour objectif d'améliorer la productivité des exploitations agricoles et des éleveurs, en favorisant le développement durable des ressources naturelles essentielles à la production, en soutenant la croissance des entreprises agricoles et en augmentant les ventes des marchandises ciblées sur les marchés concernés.

1. La présente Demande de cotations est constituée d'un **lot unique indivisible** et les **variantes ne sont pas prises en considération**.

#	Article	Qté
	Téléphones Smartphones	60

2. La présente demande de cotations comprend les documents suivants à renseigner :
  - a) Annexe 1- Formulaire de soumission et Bordereau des prix.
  - b) Annexe 2- Tableau de comparaison des spécifications techniques
  - c) Annexe 3- Formulaire de certification des Entreprises Publiques.
  - d) Annexe 4- Autorisation du Fabricant (*non requis*)
  - e) Annexe 5- Modèle de bon de commande.

3. Votre offre devra comprendre les formulaires standards fournis dans la présente demande de cotations comme suit :
  - 3.1) Lettre de soumission datée et signée par le Candidat (ou les Candidats groupés) ou leurs représentants habilités à signer au nom et pour le compte de l'Entreprise joignant en particulier le prix de l'offre et les délais de livraison dans le Bordereau de Prix, en utilisant le **Formulaire en Annexe 1** ;
  - 3.2) Tableau de comparaison des spécifications techniques dûment rempli obligatoirement ligne par ligne par le soumissionnaire suivant le **Formulaire en Annexe 2** en joignant **une brochure avec photos du téléphone proposé** ;
  - 3.3) Formulaire de certification des Entreprises Publiques dûment rempli et signé suivant le **Formulaire en Annexe 3**.
4. Les soumissionnaires sont invités à fournir une offre financière conformément à la demande de cotations. Si un soumissionnaire ne fournit pas de prix pour l'ensemble des quantités, son offre sera déclarée non conforme et sera rejetée.
5. Votre offre dûment renseignée devra être soumise dans les délais à l'adresse suivante et devra comporter les identifications suivantes :

**Millennium Challenge Account MCA-Niger**

**Att : Agent de Passation des Marchés**

**Boulevard Mali Béro en face du Lycée Bosso,**

**2<sup>ème</sup> Etage,**

**Niamey-Niger**

**La mention :** « Fourniture des soixante (60) téléphones smartphones - pour MCA Niger - DC N°  
« **ADM.IT/41/SHOP/002/19** »

La mention « **NE PAS OUVRIR AVANT LA DATE ET L'HEURE D'OUVERTURE DES PLIS** »

6. Votre offre devra être dûment signée par un représentant autorisé de votre société, soumise en **UN (01) ORIGINAL** et **TROIS (03) Copies** elles-mêmes placées dans une enveloppe extérieure unique scellée. En cas de divergence, la version originale fait foi.  
MCA- Niger décline toute responsabilité pour l'ouverture prématurée, en retard ou le refus de réception d'une offre non identifiable car incorrectement étiquetée.
7. Les date et heure limites de dépôt des offres à l'adresse précédemment indiquée ci-dessus sont : **le 03 Septembre 2019 à 11 heures précises Heure du Niger**. Toute offre arrivée en retard ne sera pas examinée.

8. Les documents ou pièces à remettre en sus de ceux mentionnés à l'article 3 sont les suivants :
  - a) Copie du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM), du numéro d'identification fiscal (NIF) et un original de l'attestation de régularité fiscale L'ARF à jour et datant de moins de trois (3) mois et des statuts (pour les personnes morales).
  - b) Le pouvoir habilitant le signataire de l'offre à engager le candidat (procuration ou autre forme d'autorisation) s'il est différent des représentants légaux du soumissionnaire inscrit sur le RCCM ou dans les statuts de l'entreprise.
  - c) Le soumissionnaire devra fournir la liste de ses clients présents et passés à qui il a déjà fourni des équipements similaires à ceux exigés dans cette demande de cotations. Cette liste devra inclure le type d'équipements livrés, le délai d'exécution, les noms et contacts (adresse, numéro de téléphone et adresse email valide) d'une référence pouvant attester de l'exécution satisfaisante de la prestation.
  - d) La documentation technique adéquate ou toute information pertinente relative aux fournitures proposées.
  - e) Preuve d'exécution de quatre (04) contrats au cours des deux (02) dernières années pour la fourniture d'équipements similaires. Ces preuves pourraient être des attestations de bonne exécution.
  
9. Votre offre devra respecter les conditions suivantes :
  - (i) Tous les documents fournis doivent être en Français y compris les Spécifications Techniques. Les documents établis dans une autre langue devront être accompagnés d'une traduction certifiée par un traducteur agréé.
  - (ii)
  - (iii) **Prix :** Les prix seront **hors Taxes** et exprimés en USD ou en Francs CFA suivant les instructions du Formulaire de Soumission.
  
  - (iv) **Validité de l'offre :** Votre offre devra rester valide pour une période de **120 jours calendaire** à compter de la date de limite de dépôt des offres indiquée à la Section 6 ci-dessus. Une offre avec un délai de validité de moins de 120 jours pourrait être rejetée sans être évaluée.
  
10. **Lieu et délai de livraison :** Les fournitures devront être livrées à **Millennium Challenge Account MCA-Niger - Boulevard Mali Béro en face du Lycée Bosso - 2<sup>ème</sup> Etage, Niamey-Niger** dans un délai de **Dix (10) JOURS calendaires** en tenant compte des indications en Annexe 1 et la demande de cotations. Des pénalités de retard sont prévues et les modalités d'application seront indiquées dans le Bon de Commande à signer.
  
11. Le document complet de la demande de cotation est disponible sur le site [www.mcaniger.ne](http://www.mcaniger.ne)

En vous priant d'agréer l'expression de mes salutations distinguées,

**Le Directeur Général de MCA-Niger**